

Déclaration d'engagement réciproque dans le Plan de mobilisation des communes pour le climat

Dans le cadre de son Plan climat-air-énergie territorial, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose aux communes et aux mairies de secteur de s'engager en faveur du climat, à travers le Plan de mobilisation des communes pour le climat.

A travers ce dispositif, la commune ou la mairie de secteur de Saint Mitre Les Remparts représentée par Patrick LAMBERT, conseiller municipal délégué à l'environnement,

s'engage à :

- **Mettre en place les actions** du Plan de mobilisation des communes pour le climat : contenues dans le PDF joint ;
- **Assurer un reporting annuel** de ses avancées auprès de la Métropole, en remplissant le document de suivi qui lui sera fourni à cet effet ;
- **S'impliquer dans le réseau** des communes engagées pour le climat, en participant activement aux réunions annuelles.

En retour, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à :

- **Accompagner la commune ou la mairie de secteur** dans la mise en place des actions identifiées, selon les modalités définies dans le Plan de mobilisation des communes ;
- **Partager le résultat des études et diagnostics** menés à l'échelle du territoire, sur demande de la commune ou de la mairie de secteur ;
- **Créer et animer un réseau** des communes engagées dans la démarche ;
- **Effectuer une évaluation globale annuelle des actions** menées par les communes ou les mairies de secteur, sur la base du reporting qui lui aura été transmis.

Cet engagement prend effet de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2024¹.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Madame Amapola VENTRON

Vice - Présidente Déléguée Protection de l'Environnement, Lutte contre les pollutions

Date :

Pour La Commune de Saint Mitre Les Remparts

Monsieur Vincent GOYET

Le Maire

Date :